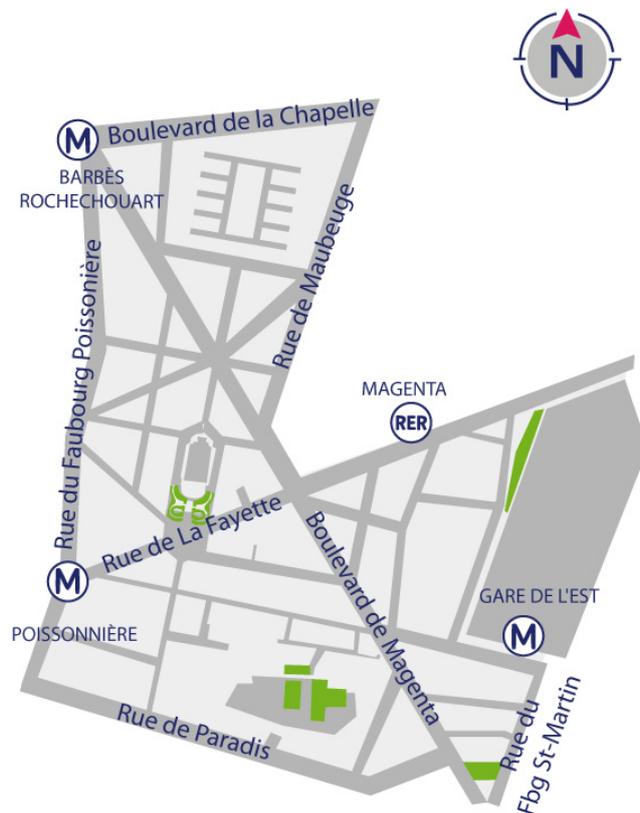


Compte rendu de Conseil de Quartier du 23 juin 2021

Le Conseil de Quartier s'est tenue le 23 juin 2021 à l'École élémentaire, 34 rue du Faubourg Saint-Denis de 19h à 21h et avait pour thématique « Embellir mon quartier Saint Vincent de Paul-Paradis ».

Cette consultation du conseil de quartier s'inscrit dans le dispositif « Embellir mon quartier » mis en place par la Mairie de Paris consistant à « regrouper l'ensemble des interventions dans un même quartier sur une période de travaux resserrée ; une stratégie échelonnée en étapes (diagnostic, concertation, planification) ».

Le conseil de quartier Saint Vincent de Paul-Lariboisière a été consulté le 17 mai 2021 sur son périmètre ; le Conseil de quartier Saint-Denis Paradis (CQ-SDP) sur le secteur Paradis.



Mme Cordebard, Maire du 10^{ème} arrondissement et 8 autres élus de l'équipe municipale ont assisté à cette plénière. Jamais une réunion de quartier n'avait eu autant de représentants politiques en charge, entre autres, de la politique de la ville et du plan climat, de l'aménagement de l'espace public et de la coordination des travaux, du logement et de la lutte contre les spéculations immobilières, des affaires sociales et de la lutte contre les inégalités et l'exclusion, de la participation citoyenne et du débat public, des espaces verts et de la végétalisation, de la propreté, du zéro déchet et de l'économie circulaire, de la jeunesse, des seniors et de la solidarité intergénérationnelle.

Une trentaine d'usagers du quartier dont la moitié résidant dans le secteur Paradis ont participé aux débats organisés en 2 ateliers :

- Mieux se déplacer, accessibilité
- Sport, culture, loisirs, environnement.

Synthèse de l'atelier « Mieux se déplacer, accessibilité »

CONSTATS	ATTENTES - PROPOSITIONS
<p>Les incivilités permanentes (dégradation de la végétalisation, extension anarchique des terrasses, non-respect du Règlement des Étalages et Terrasses (RET) et nuisances induites, stationnement gênant, drogue/jeux d'argent) oblitérent toute tentative d'embellir la ville.</p> <p>Plus les trottoirs sont larges, plus les comportements incivils se multiplient (installation anarchique de terrasses, alcoolisation et urine, bruit, dégradation des végétalisations et stationnement gênant de scooters des clients, population alcoolisée, population stagnante)</p>	<p>Rétablir l'ordre dans les rues de Paradis et Fidélité (Police nationale et municipale)</p> <p>Faire appliquer la loi ou le RET avant toute initiative</p> <p>Sanctionner les établissements ou les conduites incivils.</p> <p>Verbaliser les véhicules qui ne respectent pas les trottoirs ou les piétons</p> <p>Faire respecter les 1,60 m d'espace libre pour les piétons sur les rues de Paradis et Fidélité.</p> <p>Dans le cas contraire, réduire les trottoirs a même proposé un participant de la rue de la Fidélité sur un ton désespéré.</p>
<p>Circulation piéton impossible du fait des terrasses estivales, stationnement gênant ou trottoirs étroits occupés par des clients de bar ou des terrasses (signalé en conseil d'école Martel par 3 fois déjà)</p>	<p>« Rendre le trottoir aux piétons »</p> <p>L'élargissement n'est envisageable que si la Mairie s'engage à faire respecter le RET et à verbaliser les stationnements gênants et que cela soit suivi d'effets.</p>
<p>Circulation anarchique dans les rues de Paradis et Fidélité.</p> <p>Une famille avec jeunes enfants n'arrive pas à sortir de Paris en moins de 3h avec sa voiture, et le train/le vélo ne sont pas des options pour une famille nombreuse qui part en vacances</p>	<p>Repenser le plan de circulation de façon globale avec le 9^{ème} arrondissement pour permettre aux habitants de circuler.</p> <p>Sanctionner les véhicules à contresens ou sur les trottoirs, vélos et trottinettes compris</p>
<p>Les végétalisations existantes sont difficiles à entretenir par les habitants (copropriété demandant des comptes sur l'eau consommée, dégradation par les scooters, les clients de bar, urine, mégots, vols de plantes)</p>	<p>Aide à l'entretien par la régie de quartier à l'image de la rue de Trévisse (9^{ème}).</p> <p>Replantation par la Mairie, des plantes volées/arrachées</p>
<p>Les pots de fleurs n'aident pas à lutter contre le réchauffement climatique et sont facilement vandalisés (plantes et contenants)</p>	<p>Installer des plantations en pleine terre, par exemple sur la rangée d'arbres entre le 24 et le 28 rue de Paradis.</p>
<p>Le bus 32 est clé pour les seniors et les familles</p>	<p>Le bus 32 doit être maintenu, quelles que soient les modifications des trottoirs ou du plan de circulation</p>
<p>Les vélos se mettent en danger en roulant à contresens de la rue de Paradis</p>	<p>Installer une piste cyclable à contresens dans la rue de Paradis</p>

CONSTATS	ATTENTES - PROPOSITIONS
<p>Une rue toujours plus en mono-activité, bars, méga restaurants (1 000 couverts par jour) nécessitant toujours plus de livraisons, de camions poubelles y compris privés</p>	<p>Prévoir des places de livraison supplémentaires</p> <p>Contre la mono activité bistrotière, étendre le gel du nombre de licences IV actif sur la rue du Faubourg-Saint-Denis à tout le quartier Saint Denis-Paradis</p> <p>Mettre fin à cette mono-activité en usant du droit de réserve de la mairie d'arrondissement qui est consultée par la préfecture (appliquer la règle de distanciation entre 2 établissements)</p> <p>Tirer des enseignements des effets pervers de cette mono-activité pour éviter de la reproduire dans d'autres lieux ou d'autres mono-activités qui concentreraient des nuisances dans le même temps et en un lieu</p>
<p>Stationnement gênant partout sur la rue de Paradis</p>	<p>Installer des citymurs aux adresses les plus signalées sur DansMaRue (DMR), faire intervenir plus souvent la DPSP, prévoir des places de livraison</p>
<p>Les boutiques de produits manufacturés ont été remplacées par des bistrotts ou restaurants (en moins de 10 ans progression de 2 à 34) créant de multiples nuisances</p> <p>Davantage de circulation pour les livraisons, l'enlèvement des ordures, les déplacements en taxi ou moto de la clientèle (bruits, pollution)</p> <p>Davantage de bruits en soirée par la clientèle alcoolisée qui stagne dans la rue</p> <p>Augmentation des déchets divers (mégots, gobelets, papiers, masques...)</p>	<p>Faire respecter le droit des terrasses et ne pas l'accorder si les conditions environnementales ne le permettent pas (nota : des permis ont été accordés à tort par le passé)</p> <p>Réguler les nuisances occasionnées par la clientèle</p> <p>Prévoir des places de livraison en fonction de l'activité des commerces et de l'artisanat</p> <p>Étudier la possibilité de mettre en place une filière de recyclage des mégots</p>
<p>Stagnation de clientèle devant l'hôtel grand amour rue de la fidélité</p>	<p>Réduire la taille du trottoir ou faire fermer avec une grille l'enclave de l'hôtel.</p> <p>Faire respecter la fermeture à 22h de la terrasses estivale</p>
<p>Occupation de la chaussée par des voitures en stationnement sur la voie unique de circulation ou sur celle du bus</p>	<p>Mettre une signalisation au sol (double trait au bord du trottoir)</p> <p>Verbaliser les stationnements illicites et l'usage du couloir de bus</p> <p>Conserver le trajet du bus, moyen de transport accessible, peu onéreux et qui dessert les grands magasins, des lieux touristiques</p>
<p>Peu de végétalisation</p>	<p>Rajouter des parterres en pleine terre (n°24 à 28 rue de Paradis)</p>

CONSTATS	ATTENTES - PROPOSITIONS
	<p>Favoriser des plantations en façade</p> <p>Prévoir l'entretien par les services municipaux car la bonne volonté des titulaires de permis de végétaliser ne suffit pas pour faire face aux contraintes de l'entretien et aux incivilités des passants</p>
Travaux occupant depuis plus d'un an le trottoir du n°27bis rue de Paradis obligeant les piétons à traverser mais passage non respecté par les automobilistes (mal indiqué / panneau de signalisation pivotant)	Revoir le permis d'occupation du sol et si toujours utile, l'empiètement sur la voie publique
Danger dû à la circulation : grande vitesse des voitures et motos, non-respect des passages protégés, pas de signalisation « proximité école »	<p>Rajouter un feu à l'angle Martel/Paradis, à défaut un faux dos d'âne par marquage au sol</p> <p>Fermer l'accès à la rue Martel aux heures d'entrée et sortie des classes, dispositif prévu mais pas respecté</p>

Synthèse de l'atelier « Sport, culture, loisirs, environnement »

CONSTATS	ATTENTES - PROPOSITIONS
<p>Des équipements regroupés sur le site « Satragne », méconnus : seulement 4 cités (médiathèque, gymnase, terrain de jeux de ballons, espace jeux enfants) sur 9 disponibles. Manquants : jardin Satragne, jardin partagé, agrès pour adultes, 2 centres socio-culturels, centre de protection maternelle et infantile, les 2 crèches, l'école maternelle.</p> <p>Absence de plaques avec nom de rue et n° d'immeuble</p>	<p>Équiper la voirie de plaques de rue et de numérotation des immeubles</p> <p>Créer une signalétique des équipements avec cartographie des lieux selon les indications des services de la voirie</p> <p>Prévoir des panneaux d'affichage CQ SDP et associations aux entrées principales de Satragne (demande du CQ SDP déjà déposée)</p>
Accès aux équipements nécessitant un détour par le Faubourg Saint-Denis ou par Chabrol	Envisager un accès direct par la rue de Paradis vers la rue semi-circulaire Schwartzberg (reprise d'un ancien projet du CQ-SDP)
<p>Dans l'espace public de Satragne, sentiment d'insécurité du fait de la fréquentation par des drogués ou des vendeurs de drogue (intimidation, agressions) ou des jeunes gens sans activité ou trafiquant.</p> <p>Aucune présence de gardien auprès des équipements. Jamais vu de personnel de surveillance, passage de policiers de temps en temps</p> <p>Des ruelles d'accès mal éclairées, souvent très sales, servant d'urinoirs, occupées par des</p>	<p>Site accueillant des enfants nécessitant plus de surveillance</p> <p>Revoir l'éclairage</p> <p>Adapter les horaires de nettoyage pour rendre propre dès le matin quand enfants/parents se rendent à l'école ou à la crèche</p> <p>Faire intervenir les maraudes</p> <p>Donner suite à la demande de postes</p>

CONSTATS	ATTENTES - PROPOSITIONS
<p>campements de SDF</p> <p>Un parking souterrain sale, mal fréquenté</p>	<p>d'éducateurs de rue (postes supprimés)</p> <p>Revoir les termes de la concession accordée à Vinci pour des engagements en matière de sécurité et propreté</p>
<p>Pas d'endroit dégagé et sécurisé pour y organiser des évènements, ni place, ni salle municipale</p> <p>2 fêtes par an : en juin la Petite Istanbul rue de Metz (hors secteur) et en décembre, la fête des lumières sur Satragne</p>	<p>Quel est le devenir de la Chapelle Saint Lazare dont la réhabilitation est en cours suite au projet primé du budget participatif 2016 d'en faire un tiers-lieu associatif accessible au public ?</p> <p>Donner accès à la cour de l'école Martel en week-end</p>
<p>Danger dû à la circulation : grande vitesse des voitures et motos, non-respect des passages protégés, pas de signalisation « proximité école »</p>	<p>Rajouter un feu à l'angle Martel/Paradis, à défaut un faux dos d'âne par marquage au sol</p> <p>Fermer l'accès à la rue Martel aux heures d'entrée et sortie des classes, dispositif prévu mais pas respecté</p> <p>Changer le sens de circulation des voitures d'ouest en est, les vélos ne seront plus en contresens et laisser le bus d'est en ouest</p>
<p>Autour de Satragne (rue de Paradis, de la Fidélité, rue d'Hauteville...), trottoirs étroits et souvent occupés</p> <ul style="list-style-type: none"> • par des poubelles, dépôts sauvages • par des clients de bistros ou restaurants • par des terrasses non réglementaires • par des dépôts sauvages, • par des motos ou autres engins 	<p>Rendre les trottoirs aux piétons</p> <p>Élargir si possible dans la limite des 1,60m pour éviter l'installation de terrasses ou d'étalages de commerce</p> <p>Faire la chasse aux poubelles qui restent 24/24h sur les trottoirs (avertissement, verbalisation) Vérifier l'adéquation entre les poubelles nécessaires et celles attribuées ainsi que les capacités à les entreposer.</p> <p>Faire la chasse aux dépôts sauvages, aux motos sur trottoirs en étant plus réactifs après signalement « Dansmarue » et en programmant des passages de forces de police aux heures les plus critiques (verbalisation)</p> <p>Faire une campagne de réduction des déchets et de rappel sur les droits et obligations des habitants et des commerçants.</p>

-----°-----